



ASPRO Mini Ji COTISATION 2022

Très chers propriétaires et responsables d'associations !

Nous vous souhaitons une très belle année 2022 et nous espérons vous retrouver encore plus nombreux sur nos régates Mini Ji. En 2021 une nouvelle équipe s'est mise en place. Il nous faut encore faire quelques ajustements, mais le Conseil d'Administration prend forme et est au travail.

En espérant que les premières régates de l'année 2022 ne vont pas tarder à recommencer et pour que votre ou vos bateaux soient classés, il est impératif d'être à jour de vos cotisations.

Cette année encore, les tarifs d'adhésions ne changent pas. L'objectif de notre association est de favoriser l'adhésion d'un maximum de bateaux sans se ruiner mais aussi par souci d'équité de mieux équilibrer le nombre de pouvoir lors des votes nécessaires à la vie de notre association.

Nous avons modifié nos statuts, lors de notre Assemblée Générale 2021. A partir de 2022, tous les propriétaires, tous les skippers identifiés sur l'appel à cotisation pourront voter lors de l'Assemblée Générale pour les modifications de Règles de Classe. Pour ce faire, les skippers devront être présents au Championnat de France et le club avoir réglé la cotisation avant le 01er mai. Cf Règlement Intérieur Article 2 – Statut Article 3.

Nous vous précisons qu'il est obligatoire d'indiquer le numéro du ou des bateaux sur la fiche d'adhésion ainsi que le nom du skipper habituel qui pourra donc prendre part au vote.

La présente fiche est à utiliser pour les renouvellements d'adhésion ou pour les nouveaux propriétaires. Une liste des bateaux cotisant à l'Aspro sera accessible sur le site : <https://asprominiji.jimdofree.com/>. Un contrôle des bateaux sera demandé aux comités de courses lors des régates.

Comme tous les ans, nous avons constaté lors de notre dernière Assemblée Générale, qu'un certain nombre de propriétaires avaient **réglé leur cotisation en retard**, ce qui a eu encore une fois, pour conséquence, le fait de ne pas pouvoir participer aux différents votes de l'Assemblée Générale, et ne nous facilite pas la gestion des Miniji, ce qui est regrettable pour la vie d'une association.

Afin d'éviter ces désagréments vous trouverez ci-joint l'appel de cotisation pour 2022 et je vous rappelle que :

- le numéro attribué au bateau est celui figurant sur le certificat de jauge, c'est celui-ci que vous devez déclarer en régate. Dans le cas où vous courez avec des voiles portant un numéro différent, vous devez demander une autorisation au comité de course.
- pour faire partie du classement national mis en place par la FFV, il est obligatoire, pour les bateaux participants à une régate inscrite au calendrier fédéral, d'être adhérents à l'Aspro MiniJI.

Merci de nous préciser aussi les numéros de bateaux dont vous n'êtes pas propriétaires en nous précisant le nom de celui-ci et les conditions dans lesquelles vous avez ce bateau (prêt, location, etc..).

Le Conseil d'Administration

